Règlement de la couverture par notélé des élections européennes, fédérales et régionales du 25 mai 2014

Le CSA prévoit que le dispositif électoral doit préciser un ensemble d'éléments qui recouvrent plusieurs principes :

1. L'équilibre et la représentativité des différentes tendances et les limitations dans les interventions des candidats et des militants :

il s'agit de s'assurer, en période électorale, qu'aucune tendance idéologique, philosophique ou politique ne soit mise en avant plus qu'une autre, sur antenne mais également sur le site internet, dans tous les genres de programmes. Dans les programmes d'information, il s'agit de veiller à ce que les candidats et les militants ne s'expriment que sur le sujet d'actualité dont il est question. Si ce sujet touche aux élections, il faut assurer l'expression équitable de chacune des tendances. À cet égard, une attention particulière doit être également posée vis-à-vis de l'actualité en général. Certains candidats ou militants pourraient en effet profiter d'une actualité particulière, voire créer une actualité, afin d'accéder à l'antenne et ainsi s'assurer une publicité en période électorale (c'est le cas des inaugurations ou des journées portes ouvertes par exemple).

Le journaliste ou la rédaction doit se poser deux questions :

- Cette information est-elle une actualité nécessaire, exceptionnelle, un cas de force majeure ?
- Le candidat ou le militant que j'interroge ou qui souhaite être interrogé est-elle la seule personne à qui je peux ou je dois m'adresser ?

A partir du 25 février, un monitoring hebdomadaire sera mis en œuvre afin d'identifier et de quantifier les interventions des uns et des autres candidats ou militants même si celles-ci n'ont pas trait à la campagne électorale.

Ce monitoring sera particulièrement attentif à veiller à un strict équilibre entre familles politiques et candidats aux élections européennes, fédérales et régionales.

Chaque famille politique bénéficie, lors de la présentation de sa(ses) liste(s), d'une seule couverture journalistique même si cette présentation est antérieure au 25 février 2014.

En clair : les présentations des listes aux différents niveaux de pouvoir (européen, fédéral, régional) seront cumulées pour ne faire l'objet que d'une seule couverture journalistique par parti politique.

2. La participation aux débats et la publicité des petites listes :

Il s'agit de garantir l'accès de l'ensemble des partis en présence aux débats électoraux (à l'exception des partis non-démocratiques). Néanmoins, en fonction du nombre de listes en présence, du nombre de places disponibles pour les débats, mais aussi de la volonté de leur assurer une certaine clarté, des critères objectifs, raisonnables et proportionnés peuvent être adoptés pour déterminer la participation ou non des listes candidates aux débats électoraux. Ces critères de participation doivent être clairement mentionnés dans le dispositif électoral, accessible facilement à tous. Les listes n'ayant pas eu accès aux débats doivent néanmoins faire l'objet d'une couverture certaine, d'une manière ou d'une autre, afin de leur assurer également, et de manière équilibrée, la publicité à laquelle elles ont droit. Il est aussi nécessaire de mentionner les raisons pour lesquelles ces listes n'ont pu participer aux débats (les critères de participation).

3. L'application du cordon sanitaire :

il s'agit de ne pas donner d'accès direct à l'antenne à des représentants de partis ou de courants nondémocratiques, prônant des doctrines ou des messages incitant à la discrimination, à la haine ou à la violence ou niant toute forme de génocide. Rien n'empêche par ailleurs de traiter des partis nondémocratiques dans l'information.

1. Les élections européennes

Notélé diffusera le débat qu'organiseraient les 12 télévisions locales.

2. Les élections fédérales

a) Un débat

Les 4 télévisions hennuyères organiseront un débat avec les têtes de liste de la circonscription fédéral de la province de Hainaut.

Ce débat sera ouvert aux listes complètes comprenant un élu sortant du parlement fédéral.

Ce débat de 52 minutes sera enregistré à Télé MB et diffusé simultanément sur les 4 TV hennuyères.

b) « Face à la Presse et à l'opinion »

La rédaction de notélé invitera de préférence un candidat de Wallonie picarde issu de chaque liste à participer à un « Face à la presse et à l'opinion »

Pour les **listes complètes**, cet entretien durera 20 minutes.

Pour les **listes incomplètes**, cet entretien durera 7 minutes.

L'ordre de passage des différentes listes à l'antenne sera tiré au sort par le Comité de programmation.

La rédaction veillera à ce que les messages du public relatifs à ces « Face à la presse et à l'opinion » soient équilibrés et qu'ils ne privilégient pas une tendance plutôt qu'une autre.

La rédaction veillera à diffuser l'ensemble de ces « Faces à la Presse et à l'opinion » de manière équitable en fonction du nombre de listes.

3. Les élections régionales

a) Un **débat** réunissant **les têtes des listes complètes** à la Région pour l'arrondissement Tournai-Ath-Mouscron.

Ce débat portera sur les compétences de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En fonction du nombre d'intervenants,

- la durée du débat sera proportionnelle au nombre de participants sur base de 10 minutes par participant.
- La rédaction se réserve le droit d'aménager ce type de débat afin de lui conserver l'intérêt journalistique et la lisibilité pour le téléspectateur.
- b) Un **débat** réunissant **les candidats non-têtes des listes complètes** à la Région pour l'arrondissement Tournai-Ath-Mouscron.

Ce débat portera sur les compétences de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et plus particulièrement sur des thématiques plus spécifiques à la Wallonie picarde.

En fonction du nombre d'intervenants,

- la durée du débat sera proportionnelle au nombre de participants sur base de 10 minutes par participant.
- La rédaction se réserve le droit d'aménager ce type de débat afin de lui conserver l'intérêt journalistique et la lisibilité pour le téléspectateur.
- c) Un débat réunissant les Benjamins des listes complètes à la Région.

Il sera réservé aux candidats effectifs ou suppléants de moins de 30 ans (c'est-àdire nés après le 24 mai 1984) ou à défaut le benjamin n'ayant pas participé à un autre débat.

Ce débat mettra surtout en évidence l'image de la politique à travers des jeunes qui s'y sont engagés

En fonction du nombre d'intervenants,

- la durée du débat sera proportionnelle au nombre de participants sur base de 6 minutes par participant.
- La rédaction se réserve le droit d'aménager ce type de débat afin de lui conserver l'intérêt journalistique et la lisibilité pour le téléspectateur.

d) « Face aux journalistes » avec des candidats de listes incomplètes à la Région Les listes incomplètes n'ayant pas accès aux débats disposeront de la possibilité d'un entretien de 5 minutes avec un journaliste de la rédaction. Ces « Face aux journalistes » seront diffusés à la suite du journal télévisé.

Au total de ces **4 débats** (fédéral et régionaux), les deux sexes devront être représentés dans le choix des candidats retenus par chaque liste. Et ce, afin de respecter l'esprit de la loi sur la parité homme-femme.

e) Un Débat sur l'arrondissement de Soignies

Notélé diffusera à l'attention des téléspectateurs d'Enghien, Silly et Lessines le débat qu'Antenne Centre réalisera avec les têtes de liste se présentant aux élections régionales dans l'arrondissement de Soignies.